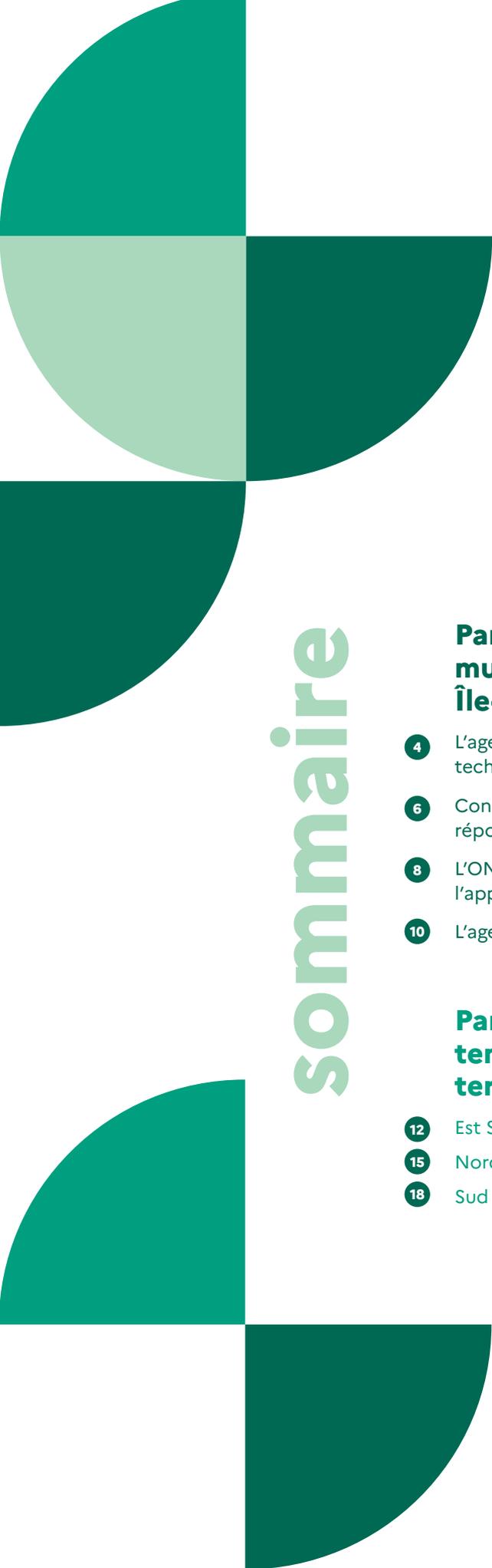


L'agence Île-de-France Est en actions

2022



sommaire

Partie 1 — Bilan de la gestion multifonctionnelle 2022 de l'agence Île-de-France Est

- 4 L'agence Île-de-France Est utilise différentes solutions techniques face aux évolutions climatiques
- 6 Concertation : ouvrir et nourrir le dialogue afin de mieux répondre aux attentes des territoires
- 8 L'ONF met en place des dispositifs qui favorisent l'approvisionnement en bois des industries françaises
- 10 L'agence agit pour maintenir et améliorer la biodiversité

Partie 2 — Retour sur quelques temps forts engagés en 2022 sur le territoire de l'agence

- 12 Est Seine-et-Marne
- 15 Nord-Ouest Seine-et-Marne, Essonne et Val-de-Marne
- 18 Sud Seine-et-Marne

L'Office national des forêts en Île-de-France

Établissement public à caractère industriel et commercial, l'ONF assure la gestion durable des forêts publiques (forêts domaniales et des collectivités). Pour mener à bien ses missions, l'ONF repose sur une organisation territoriale déconcentrée.

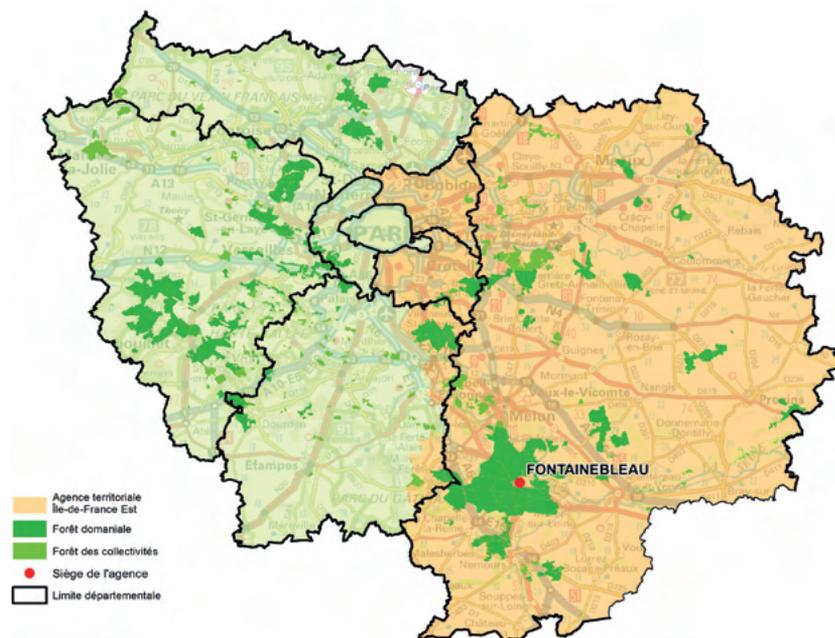
Au sein de la direction territoriale Seine-Nord, deux agences gèrent 91 000 hectares de forêts publiques, soit 8% de la surface régionale, en Île-de-France : Île-de-France Est et Île-de-France Ouest. L'ONF est le premier gestionnaire d'espaces naturels de la région.

Répartie sur quatre départements (Seine-et-Marne, Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis, partie orientale de l'Essonne), l'agence Île-de-France Est gère 51 800 hectares de forêts publiques.

“ *Adaptation des forêts au changement climatique, renforcement du dialogue entre l'ONF et la société, approvisionnement de la filière bois en chêne de qualité, mise en valeur et protection de la biodiversité, tels sont les enjeux auxquels l'ONF et les forêts franciliennes doivent faire face aujourd'hui dans le cadre de la stratégie 2021-2025 de l'établissement.* ”

Virginie Veau

Directrice de l'agence



Au plus près du terrain : les unités territoriales

Sur le terrain, l'ONF s'appuie sur un maillage territorial constitué de « secteurs forestiers », regroupés en unités territoriales. Elles constituent le premier niveau de relation entre l'ONF et les acteurs locaux : élus, associatifs, institutionnels.

51 800
hectares



42 000 ha
Forêts domaniales

9 800 ha
Forêts des collectivités

PRÉPARER



L'agence Île-de-France Est utilise différentes solutions techniques face aux évolutions climatiques

« Aujourd'hui, le défi est de protéger la forêt face au changement climatique pour qu'elle puisse continuer à remplir ses nombreux rôles. Une des clés pour y parvenir sera d'avoir des forêts mélangées où les arbres d'âges, d'essences et de tailles variés cohabiteront. Il s'agira aussi de maintenir des zones à fort intérêt écologique. »

Matthieu Augéry
Chef du service forêt

Que ce soit en raison de saisons trop chaudes ou trop sèches, ou de la prolifération d'insectes ravageurs, **de nombreux arbres dépérissent** sur le territoire de l'agence. Ces événements sont liés, directement ou indirectement, au changement climatique.

Leur accélération conduit les forestiers à **déployer différentes solutions**. Elles consistent en premier lieu à **favoriser le mélange d'essences forestières**, aussi bien au stade des futaies adultes qu'à celui des jeunes peuplements. Pour ces derniers, **en complément de la régénération naturelle** qui se fait avec les semences des arbres en place, **l'ONF fait le choix de la plantation**. Celle-ci consiste à installer des **essences plus adaptées au climat futur**.

Si le chêne sessile, majoritaire dans les forêts de l'agence est le plus planté, **le chêne pubescent et tauzin**, réputés plus résistants au stress hydrique

s'implantent également. S'ajoutent à ces chênes, d'autres arbres feuillus (alisier torminal, érable champêtre, bouleau...), qui **apportent de la diversité**.

Le maintien de zones à fort intérêt écologique contribue également à favoriser la résilience de la forêt. Laissés **en libre évolution** (réserves biologiques intégrales, îlots de sénescence...) **ou gérés** (réserves biologiques dirigées, entretien de mares, de landes et de pelouses...), ces espaces permettent aux nombreuses espèces végétales et animales, dont certaines jouent le **rôle de régulateurs vis-à-vis des ravageurs**, de réaliser leur cycle de vie en forêt.

Ces mesures conservatoires complètent celles déjà prises qui favorisent **la conservation d'arbres à haute valeur écologique** dans les parcelles en gestion.



Vous avez dit sylviculture

Les forêts domaniales ne sont pas des espaces immuables. Leur gestion durable s'inscrit dans la durée, le temps qu'un arbre devienne adulte ! Fruit de l'histoire, elles résultent du travail de plusieurs générations de forestiers. Ceux d'aujourd'hui préparent les forêts futures. Ils n'agissent pas au hasard mais à des moments clés de la vie de la forêt. Des interventions (coupes et travaux) se succèdent au fil du temps. Elles permettent d'apporter de la lumière et de l'espace nécessaires aux jeunes arbres pour qu'ils grandissent naturellement. Aussi, elles offrent aux citoyens un matériau écologique et renouvelable : le bois. En Île-de-France, l'ONF applique une sylviculture irrégulière. Dans cette dernière, la forêt se renouvelle en gardant en permanence son boisement, tout en fournissant du bois utile à la société.

Focus sur la campagne des plantations

Hiver 2022-2023



90 000

plants mis en terre
à l'hiver 2022-2023



250 ha

concernés par les
plantations



Essences variées

Chêne sessile, chêne pubescent,
chêne tauzin, alisier torminal, poirier
et pommier, bouleau, pin maritime,
cèdre de l'Atlas...



Des partenaires engagés aux côtés de l'agence

En Île-de-France, l'État, avec le
Plan de Relance, et la Région
Île-de-France soutiennent
l'ONF en aidant à reconstituer
les peuplements forestiers
détruits ou déperissants : crises
sanitaires, maladies, incendies...

Montant des plantations 410 000 €

42%

Plan de
Relance

52%

Région
Île-de-France

6%

ONF

7

FORÊTS

Brimbois
Coubert
Fontainebleau
La Grange
Sénart
Sourdun
Trois-Pignons

Assurer l'équilibre entre la forêt et les populations animales

Chaque année, dans les forêts domaniales, l'ONF veille au maintien des **équilibres entre la forêt et les populations animales** en organisant des journées de chasse. Présents en trop grand nombre, les cerfs, chevreuils et sangliers **compromettent la régénération naturelle et les plantations**. Les répercussions dépassent le strict cadre forestier : accidents routiers, clôtures abîmées et jardins labourés en lisière, **dégâts importants sur les parcelles agricoles**.

De faibles hauteurs, **les jeunes arbres sont la proie de l'appétit des cerfs et chevreuils**. Herbivores, ils mangent leurs bourgeons et leurs feuilles. Les sangliers les déracinent en fouillant le sol à la recherche de nourriture (glands et larves). Faute de grands prédateurs, seule une action de chasse strictement encadrée permet de **conserver l'équilibre des écosystèmes forestiers**.

Dégâts causés sur les jeunes arbres



Consommation
des fruits
forestiers



Consommation
des bourgeons,
feuilles et
aiguilles



Déterrement
des jeunes
pousses

ACCUEILLIR



Concertation : ouvrir et **nourrir le dialogue** afin de mieux répondre aux attentes des territoires

“ Au quotidien, les forestiers sont au contact des citoyens et de leurs attentes parfois contradictoires.

Dans les forêts de l'agence, l'information et la communication constituent un enjeu fort pour dialoguer avec le public et surtout expliquer nos actions. ”

Sarah Charre

Responsable du service environnement et accueil du public

Aujourd'hui, les élus et les citoyens **s'emparent des questions environnementales**. Quoi qu'il en soit, ils sont de plus en plus nombreux à vouloir **être associés aux décisions prises par l'ONF**. Pour l'agence Île-de-France Est, la gestion des massifs forestiers nécessite un **dialogue régulier** avec les élus, représentants associatifs, scientifiques et usagers.

Ces échanges s'exercent notamment dans le cadre des **chartes forestières de territoire ou encore lors des comités de Fontainebleau, Forêt d'Exception®**. Expliquer les actions réalisées en forêt, informer sur les bilans annuels de gestion et recueillir les avis des partenaires, tels sont les objectifs qu'affichent ces instances.

Renouveler les instances de gouvernance

En 2022, l'agence a lancé le **renouvellement des contrats de projets** de la charte forestière de territoire de Sénart (2023-2027) et du label Fontainebleau, Forêt d'Exception® (2023-2027) ainsi que son programme d'actions. Écoute et dialogue sont les maîtres mots pour les construire.

C'est dans cet esprit que l'ONF souhaite travailler. À travers des moments participatifs (ateliers, consultations citoyennes, enquêtes...), **chacun formule ses idées et exprime ses points de vue**. Ce travail répond davantage aux attentes locales et prend en compte les spécificités de chaque territoire.

Des investissements dédiés à l'accueil du public (en 2022)

 **1 138 000 €**
alloués à l'accueil du public dans les forêts



536 000 €
Travaux touristiques



602 000 €
Entretien des sites d'accueil : routes, sentiers, parkings...

Des **collectivités qui s'engagent** aux côtés de l'agence Île-de-France Est

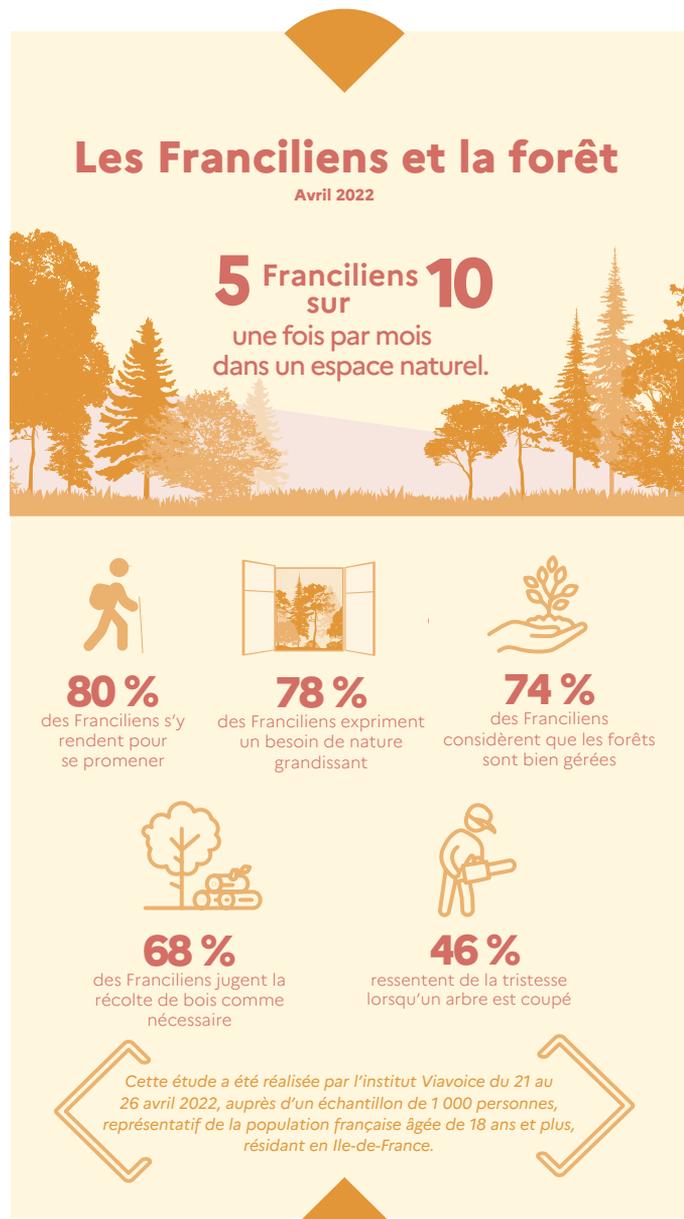
Les forêts domaniales d'Île-de-France **accueillent chaque année plusieurs millions de personnes**, à l'exemple de Fontainebleau avec ses 15 millions de visites annuelles. En apportant de nombreux services aux Franciliens, elles **participent à l'attractivité des territoires** dans lesquels elles se situent. Leurs bénéfices sont multiples : écologiques (séquestration de carbone, réservoirs de biodiversité), récréatifs (loisirs, détente et bien-être) et économiques (attractivité touristique, production de bois). **Attachés au cadre de vie de leurs habitants**, la Préfecture de Région, la Région Île-de-France, Île-de-France Nature, la Métropole du Grand Paris et les Départements de Seine-et-Marne, de l'Essonne et du Val-de-Marne **soutiennent financièrement les projets portés par l'ONF** destinés à accueillir le public, à sensibiliser à l'environnement ou encore à protéger la biodiversité.

Les Franciliens confirment leur besoin de forêt

Les Franciliens ont-ils une envie de forêts ? S'y rendent-ils souvent ? Pensent-ils qu'elles sont bien gérées ? Au printemps 2022, l'ONF a commandé **une enquête à l'institut Viavoice sur le rapport que les Franciliens entretiennent avec la forêt**. Aller en forêt est ancré dans les pratiques en Île-de-France. Une personne interrogée sur deux déclare s'y rendre une fois par mois. Une fréquentation dite « sociale » car la sortie nature se fait rarement en solitaire. **La promenade à pied reste de loin l'activité préférée** : 80 % des Franciliens répondent y aller pour cette raison.

Quête d'air pur, de calme et de naturalité, la forêt apparaît comme **un moyen de se ressourcer**. Si d'après eux, elle joue un rôle écologique majeur, ils considèrent la récolte de bois nécessaire (68%). Sur ce point, l'étude révèle des perceptions contrastées : 46% des personnes interrogées ressentent de la tristesse lorsqu'un arbre est coupé. Enfin, **61 % pensent que ce sont des espaces sauvages**, ignorant qu'elles sont issues du travail de l'homme. L'ONF, quant à lui, est identifié positivement dans sa fonction de gestionnaire des forêts publiques.

+ d'infos
onf.fr



Loisirs nature : des pratiques encadrées en forêt

Chaque année, les forêts domaniales accueillent de nombreuses manifestations culturelles et sportives (pédestres, équestres, cyclistes). En 2022, **l'agence Île-de-France Est a autorisé 600 évènements** dans les massifs de son territoire, dont 500 sur le seul massif de Fontainebleau. Organiser un événement requiert au préalable d'avoir l'autorisation du propriétaire. Dans les forêts appartenant à l'État, **la demande s'effectue auprès de l'ONF**. Cette procédure obligatoire encadre les manifestations en vérifiant qu'elles **ne portent pas atteinte à l'environnement et à la sécurité des autres usagers**. En retour, certaines associations s'impliquent directement en réalisant des initiatives responsables : débroussaillage de landes, nettoyage de mares, lutte contre l'érosion des sols.



L'ONF met en place des dispositifs qui favorisent l'approvisionnement en bois des industries françaises



Un cadre pour la gestion forestière

La gestion forestière n'est pas le fruit du hasard. Chaque forêt domaniale dispose d'un document cadre appelé aménagement forestier. Celui-ci programme les actions à mener dans la forêt. Élaboré par l'ONF, approuvé par le Ministère de l'Agriculture, ce document constitue la feuille de route qui guide les forestiers. Toutes les forêts domaniales sont éco-certifiées PEFC garantissant leur gestion durable.

Outre leurs fonctions sociales et environnementales, **les forêts d'Île-de-France produisent du bois**, ressource naturelle et renouvelable, qui s'inscrit comme une **alternative durable aux énergies fossiles et au béton**.

Alimenter la filière bois fait partie des **missions que l'état confie à l'ONF**. En 2022, les forêts publiques de l'agence Île-de-France Est ont fourni **94 860 m³ de bois** dont 71 990 m³ en forêts domaniales et 22 870 m³ en forêts de collectivités.

L'ONF commercialise les bois au travers **de ventes publiques ou de contrats d'approvisionnement destinés aux transformateurs nationaux**. Les bois sont vendus en bloc et sur pied, ou bien façonnés, c'est-à-dire préparés et présentés aux acheteurs en bord de route ou sur des places de stockage.

Développer la contractualisation dans la filière forêt-bois

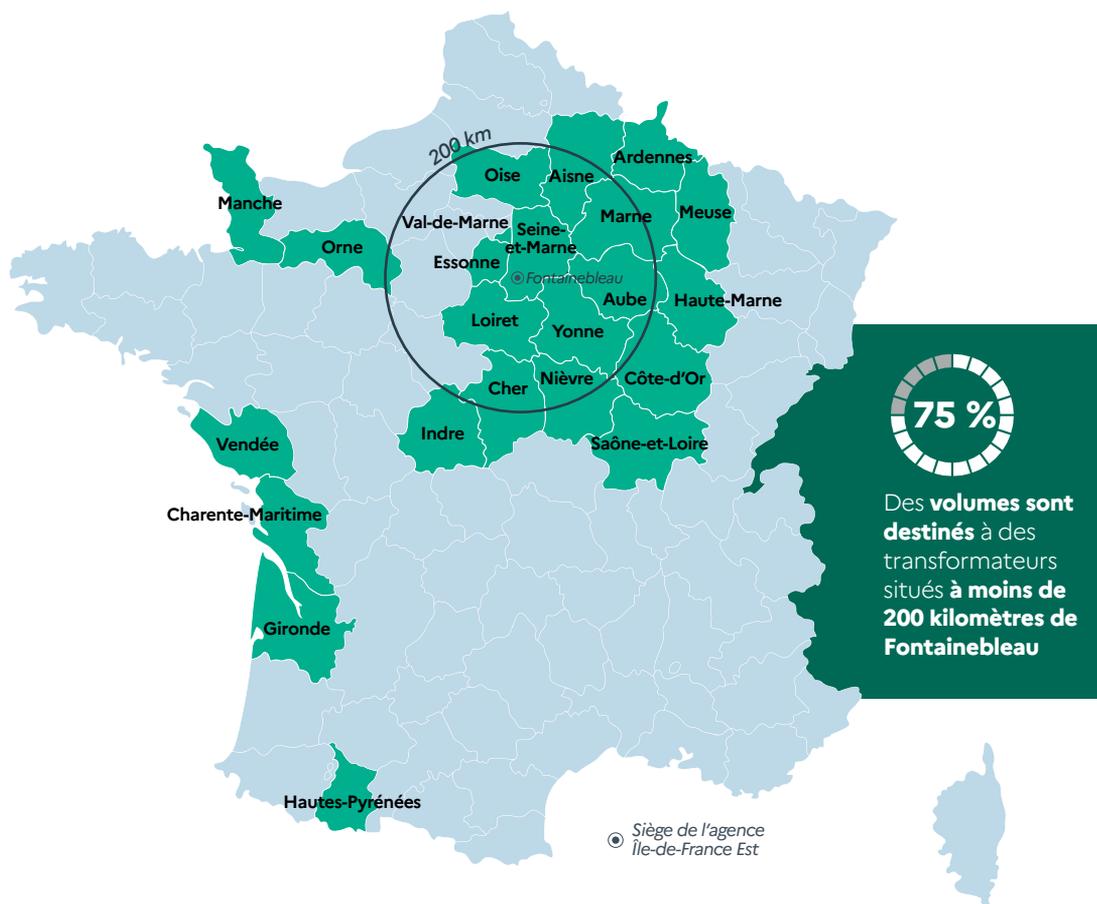
Conclus avec des transformateurs nationaux, les contrats, mis en place en 2005, sécurisent l'approvisionnement en bois de la filière française et contribuent à maintenir l'activité sur les territoires.

Aujourd'hui, les contrats d'approvisionnement représentent 20 400 m³, soit 22 % des volumes de bois commercialisés par l'agence Île-de-France Est. Ceux-ci fournissent principalement **les chauffagistes d'Île-de-France et les scieries des régions limitrophes** : Centre-Val-de-Loire, Normandie, Grand-Est...

En amont, l'agence **contractualise aussi avec les entreprises de travaux forestiers** : bûcheronnage, débardage. Un confort pour ces entreprises qui apportent également à l'ONF des critères de qualité : conditions de travail, sécurité des chantiers, formation des ouvriers et amélioration des techniques.



Ce que deviennent les bois vendus par l'agence Île-de-France Est



Le bois, un matériau à tout faire



Le bois est nécessairement issu d'un arbre qui a été récolté. Matériau ou source d'énergie, il connaît aujourd'hui de multiples utilisations qui agrémentent notre vie quotidienne. Les nombreuses essences présentes dans les forêts franciliennes, aux propriétés, qualités, grains, couleurs et textures différents, confèrent au bois divers usages. Du plus noble au plus courant, il sert à construire, aménager, meubler, emballer, écrire ou encore se chauffer...



Destination des bois

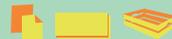
40%

Bois énergie / Chauffage



25%

Bois d'industrie



35%

Bois d'oeuvre



PRÉSERVER

L'agence agit pour maintenir et améliorer la biodiversité

Réservoirs de biodiversité de premier plan, les forêts publiques d'Île-de-France jouent un rôle inestimable dans la **conservation d'écosystèmes** riches mais fragilisés par le voisinage urbain. Avec ses partenaires scientifiques et naturalistes, l'agence Île-de-France Est maintient et améliore la biodiversité, tout en la **protégeant d'une fréquentation massive du public**.

Au quotidien, cette ambition se traduit par la **prise en compte systématique d'enjeux environnementaux dans la gestion**, avec notamment la conservation d'arbres « bio », la mise en place d'îlots de vieux bois, l'interdiction de produits phytosanitaires ou encore la préservation des sols et des cours d'eau.

À cela s'ajoute la réalisation de **travaux indispensables à la préservation d'habitats écologiquement intéressants** : landes, mares, tourbières, pelouses, vieux bois...

Pour préserver la biodiversité, encore faut-il bien la connaître. Les réseaux de spécialistes de l'ONF travaillent dans ce sens, avec l'appui d'associations et de scientifiques extérieurs. Dans cet objectif, **l'agence mène des études, inventaires et suivis scientifiques sur les espèces animales et végétales**. Une connaissance indispensable afin de mettre en place des mesures conservatoires.

Des moyens renforcés grâce à la mission d'intérêt général dédiée à la biodiversité

Depuis 2020, le ministère chargé de la Transition Écologique confie à l'ONF une mission d'intérêt général mobilisant des financements spécifiques portant sur l'amélioration de la connaissance et la préservation de la biodiversité.



56%
des forêts publiques incluses dans le réseau européen Natura 2000



Réseau de sites naturels européens, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats.



28 800 ha
de forêts ont le statut de forêt de protection



Préserve la forêt des atteintes liées à toute forme d'urbanisation.



2 550 ha
classés réserves biologiques
> Intégrales : 1 080 ha
> Dirigées : 1 470 ha



Aires protégées visant à conserver des habitats et des espèces rares et vulnérables.



577 ha
d'îlots de vieillissement

Missions de police et de sensibilisation : garantir la protection du patrimoine forestier

Les forêts domaniales de l'agence figurent parmi **les plus visitées de France**, à l'exemple de Fontainebleau qui accueille près de 15 millions de visites chaque année. Cela implique **une surveillance régulière tant pour veiller à la protection du patrimoine naturel qu'à la sécurité du public**. En application des codes forestier et de l'environnement, les personnels commissionnés et assermentés de l'ONF sont chargés de missions de police judiciaire.

Les **missions de police et de sensibilisation** effectuées par les forestiers s'appuient sur **différents dispositifs** : opérations nocturnes pilotées avec la police, la gendarmerie et l'Office français de la biodiversité (OFB), patrouilles mobiles ou encore brigades équestres. En 2022, sur le territoire de l'agence Île-de-France Est, **106 infractions constatées ont fait l'objet de timbres-amendes ou de procès-verbaux**. Les atteintes portées à la forêt concernent principalement les dépôts de déchets, les feux de camps, les cueillettes abusives et la circulation de véhicules motorisés.



Le saviez-vous ?

Les réserves biologiques sont de deux types :

- > **dirigées (RBD)**, où l'on applique une gestion particulière pour la conservation d'espèces ou de milieux naturels rares et vulnérables ;
- > **intégrales (RBI)**, soustraites à la sylviculture et qui constituent de précieux témoins de la forêt en évolution naturelle.

L'agence et la réserve de biosphère de Fontainebleau et Gâtinais renforcent leurs liens

Reconnue par l'UNESCO, la Réserve de Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais coordonne et impulse des études et des actions conciliant conservation de l'environnement, développement économique et éducation sur son territoire. L'ONF, membre fondateur, met en lumière le partenariat existant en cherchant à associer davantage la démarche *Fontainebleau, Forêt d'Exception®* au conseil scientifique de la réserve. Celui-ci se saisira de sujets forestiers tels que le pâturage et l'impact des abeilles domestiques. Parmi d'autres actions, il est prévu également que ces structures se rapprochent sur les projets liés à la sensibilisation à l'écotourisme et à la protection de la nature.

Convention de partenariat entre l'agence Île-de-France Est et le Muséum national d'histoire naturelle (MNHM)

En 2022, l'agence Île-de-France Est et le Muséum national d'histoire naturelle (MNHM) ont signé une convention de partenariat. Les signataires mutualisent leurs moyens visant à enrichir les connaissances sur les réserves biologiques dirigées* (RBD) du massif forestier de Fontainebleau. Avec l'expertise scientifique du conservatoire botanique national du Bassin parisien, le MNHM va étudier leur patrimoine végétal. Objectifs : identifier les espèces présentes, les cartographier, puis analyser leur état de conservation. Des données sur lesquelles l'ONF s'appuiera pour préserver les végétaux menacés.



MALVOISINE, CHAMPAGNE, BARBEAU

L'ONF protège les mares favorables à la biodiversité

Éléments remarquables des paysages forestiers, les mares hébergent une multitude d'espèces végétales et animales, depuis leurs berges humides jusqu'aux fonds vaseux. Haltes migratoires pour les oiseaux, lieux de ponte pour les libellules et les amphibiens (tritons, salamandres, grenouilles), elles jouent un rôle essentiel. Des plantes rares trouvent aussi les conditions favorables à leur croissance. Avec le temps, les feuilles mortes et la matière organique s'y accumulent, forment des radeaux et les comblent. Conserver ces milieux si importants pour la santé des forêts comme pour la biodiversité est vital. Cette ambition se traduit en Île-de-France par la réalisation de travaux de génie-écologique qui présentent différentes formes : mise en lumière, curage de la vase, débroussaillage des berges. En 2022, 12 mares d'intérêt écologique dans les forêts domaniales de Malvoisine, Champagne et Barbeau (Seine-et-Marne) ont été restaurées par l'ONF. Ces interventions suivent les recommandations issues d'études naturalistes. Financées par le plan de relance national, elles entendent améliorer la capacité des mares à accueillir la faune. La vie aquatique y prospérera à nouveau !

MALVOISINE

Cap sur le nouveau plan de gestion 2024-2043

La gestion durable repose sur un document, appelé aménagement forestier qui programme les actions à mener : entretien des peuplements, mobilisation de bois, accueil du public et protection de l'environnement. Renouvelé périodiquement tous les 20 ans, celui de la forêt de Malvoisine (975 ha) s'achevant, l'ONF engage sa révision (période 2024-2043). Elaborer un nouveau plan de gestion nécessite de bien connaître le patrimoine forestier en présence. Ce travail débute donc toujours par le bilan des actions passées, puis se poursuit par un état des lieux détaillé des peuplements forestiers. Pour cela, l'ONF implante un réseau statistique de placettes permanentes. De juin à septembre 2022, les forestiers en ont installé 150 à Malvoisine, à l'intérieur desquelles sont analysés les arbres : espèces, taille, diamètre et qualité. Ils ont évalué aussi la capacité de la forêt à se renouveler (présence ou non de semis) et ses composantes biologiques (présence de bois mort). Extrapolés à l'échelle de la forêt, ces relevés déterminent la composition, l'état des peuplements forestiers et la ressource en bois. En remesurant tous les 10 ans ce même réseau, les forestiers peuvent voir comment la forêt évolue : volume de bois prélevé, accroissement naturel et renouvellement de la forêt, état sanitaire...



Des relevés dendrométriques réalisés pour connaître le patrimoine forestier.



VILLEFERMOY ET SOURDUN

Des graines de chênes sélectionnées pour reboiser les forêts

Chaque année en octobre, c'est une véritable course contre-la-montre qui démarre dans les forêts. L'ONF ramasse les glands destinés à les reboiser. En Île-de-France, comme sur le territoire national, cette opération ne concerne que quelques forêts classées par l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement), réputées pour la qualité de leurs chênes, dont l'héritage génétique se retrouve naturellement dans les fruits. À l'agence Île-de-France Est, trois forêts domaniales en font partie (Villefermoy, Sourdu ou encore Fontainebleau). Seules quelques parcelles sont concernées par la récolte. Triées par qualité avant qu'elles ne germent, les semences conservées sont identifiées par des numéros certifiant leur provenance exacte. Cette traçabilité permet aux forestiers de choisir les futurs plants en fonction de leur territoire d'origine. Au bout de 2 ans, après différents traitements (sécherie, pépinière), retour aux sources, les nouveaux chênes serviront à reboiser les forêts franciliennes touchées par le changement climatique. En 2022, l'agence a récolté 8 500 litres de glands, de quoi replanter 350 à 400 ha. De ce travail minutieux de sélection se dessine en partie la forêt de demain.



“ De ce travail minutieux de sélection et de conservation des graines se dessine en partie la forêt de demain. ”





MONTCEAUX, MALVOISINE, JOUY, COUBERT

Chalarose du frêne : des arbres qui se portent bien un an après leur plantation



Les frênes du nord de la France sont frappés par une maladie redoutable qui se propage rapidement : la chalarose du frêne. Celle-ci est véhiculée par un minuscule champignon qui en s'introduisant dans les feuilles de l'arbre provoque un dessèchement. Il gagne ensuite les rameaux puis les branches, jusqu'à la mort de l'arbre. Le frêne commun présent ponctuellement dans les forêts domaniales de Seine-et-Marne connaît une implantation plus forte dans celles de Montceaux, Jouy, Malvoisine et Coubert. Touchés par la chalarose, les arbres dépérissants présentaient des nécroses au pied et des branches mortes, sources de risques de chute

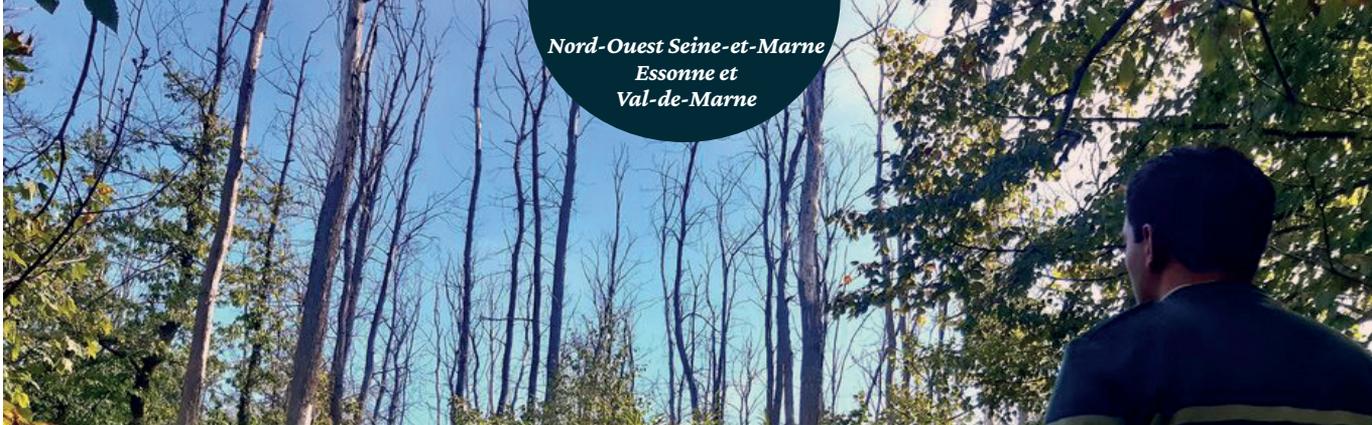
de branches, voire d'arbres entiers. Faute de traitement, leur coupe suivie par la plantation de nouvelles espèces d'arbres plus résistantes a été privilégiée. À l'hiver 2021-2022, l'ONF a souhaité reconstituer les peuplements moribonds en plantant 17 000 plants d'essences différentes. Comme les sols de la Brie possèdent de bonnes réserves en eau, le chêne sessile a été largement favorisé devant l'alisier torminal, le merisier puis l'érable de Montpellier. Un an après, ces plantations se portent bien puisque 90% des arbres sont vivants, malgré des conditions météorologiques estivales difficiles.

JOUY, BARBEAU, BRIMBOIS, CHAMPAGNE

Refonte des panneaux touristiques sur les aires d'accueil recevant du public

Nécessaire pour certains, attendue pour beaucoup, l'ONF reprend la signalétique touristique dans les forêts domaniales de Jouy, Barbeau, Brimbois et Champagne dans le département de Seine-et-Marne. Devenue obsolète, elle sera totalement repensée et équipera l'ensemble des aires recevant du public dans ces massifs. Fini les panneaux vieillissants, place désormais à une information moderne, colorée et illustrée qui attire les regards. Aux aspects esthétiques s'ajoutent la création d'une carte et un contenu pédagogique pour chaque forêt diffusant différentes informations : sentiers, éléments naturels et historiques intéressants à découvrir. En 2022, l'ONF s'est entouré d'une agence

qui l'a accompagné dans le travail cartographique. Celui-ci étant dorénavant terminé, l'ONF prévoit de mettre en place progressivement la nouvelle signalétique courant 2023. Cette réflexion s'inscrit dans un programme plus vaste sur les forêts de la Brie, prévoyant notamment une meilleure mise en valeur de leur patrimoine naturel, culturel et touristique. La Région Île-de-France et le Département de Seine-et-Marne contribuent financièrement à ce projet de valorisation de ces forêts.



LA GRANGE

L'encre du châtaignier : un mal qui ronge la forêt

Cimes dégarnies, feuilles flétries et jaunies, rameaux desséchés, arbres morts... Dans la forêt de la Grange, près d'un châtaignier sur trois présente les stigmates d'un mal qui les ronge en profondeur, s'attaquant à leurs racines : la maladie de l'encre. Ce pathogène microscopique invisible à l'œil nu (*Phytophthora cinnamomi*) se déplace dans le sol grâce à l'eau. Avec un système racinaire défaillant et des sécheresses régulières, les châtaigniers meurent précocement. D'autant plus que le pathogène se répand plus facilement à la suite du dérèglement climatique. Depuis 3 ans, la maladie de l'encre a atteint un niveau préoccupant. Aujourd'hui plus que jamais, l'urgence est de taille car elle menace l'avenir de cette forêt.

En l'absence de traitement et de résistance génétique, seule la coupe suivie par la plantation de nouveaux arbres permet de la reconstruire. Sécuriser et reconstituer les zones détruites par la maladie en plantant de nouvelles essences plus résistantes au changement climatique constituent les principales interventions démarrées par l'agence en septembre 2022. Ce programme d'action financé par la Préfecture de la région Île-de-France, la Métropole du Grand Paris et le département de Val-de-Marne, a fait l'objet d'une concertation avec les élus des communes de Villecresnes, Yerres et Limeil-Brevannes et présenté lors de réunions publiques. Plusieurs années seront nécessaires avant que la forêt s'épanouisse à nouveau.



Des signes visibles

Les stigmates du dépérissement sont visibles lorsque les arbres sont en feuilles. En levant la tête en forêt, les arbres fragilisés se distinguent par l'absence totale ou partielle de feuille sur une partie ou la totalité de leur cime.



NOTRE-DAME, ARMAINVILLIERS

La santé des chênes et des hêtres étudiée et suivie dans le temps

Savoir comment les arbres réagissent face aux aléas climatiques répétés est une donnée importante à connaître pour les gestionnaires d'espaces naturels. Sur le terrain, les forestiers de l'agence scrutent les massifs dont les arbres pourraient, parce qu'ils présentent des facteurs à risque, dépérir rapidement. Dans leur ligne de mire, les chênes et les hêtres qui souffrent du manque d'eau. Le diagnostic sanitaire se base sur différentes méthodes d'évaluation : en l'air (drone, satellite) ou au sol (inventaires). L'une d'entre elle, DEPERIS, élaborée par le département de la santé des forêts (DSF) du ministère chargé de l'agriculture, consiste à mesurer l'état sanitaire d'un ensemble d'arbres répartis dans les massifs forestiers. En pratique, il s'agit d'observer leurs cimes en appliquant une notation : plus elles sont détériorées (feuilles sèches, perte des rameaux, de branches), plus la note est élevée (de A à F). En 2022, cet inventaire réalisé dans les forêts de Notre-Dame et d'Armainvilliers a permis d'analyser 300 chênes qui, à ce jour, ne montrent pas de signes inquiétants. Ce travail, reconduit chaque année, permet de suivre l'évolution sanitaire des chênes et hêtres dans le temps. L'agence Île-de-France Est déploie désormais ce protocole dans toutes ses forêts domaniales de plus de 1 000 ha.

SÉNART

L'ONF inventorie les chauves-souris dans la forêt de Sénart

Dans le cadre du plan régional d'action pour les chiroptères, l'ONF a conduit un suivi scientifique destiné à améliorer les connaissances sur les populations de chauves-souris présentes dans la forêt de Sénart. D'avril à septembre 2022, trois campagnes hebdomadaires ont été effectuées. Suivant un protocole précis (points et durées d'écoute, créneaux horaires), des experts du réseau « mammifères » de l'ONF ont scruté leurs déplacements en écoutant, munis de détecteur sonore, les cris qu'elles émettent. Lorsqu'une chauve-souris se déplace, elle propage des ultrasons non perceptibles à l'oreille humaine. Chaque espèce dispose de sa propre fréquence, ce qui permet d'identifier les différentes espèces de chauves-souris présentes. Il est encore trop tôt pour tirer les enseignements de cette étude, d'autant qu'elle s'étend à d'autres forêts proches : Notre-Dame et Armainvilliers (campagne réalisée en 2021). C'est à l'échelle de ce corridor forestier que l'inventaire va prendre tout son sens. Y a-t-il des brassages de populations entre ces massifs ? Quel type d'habitats privilégient-elles ? Quelles mesures conservatoires faut-il intégrer dans la gestion ? Réponses attendues en 2024.



Le saviez-vous ?

En forte régression depuis 50 ans, les chauves-souris constituent des bons indicateurs sur l'état de l'environnement dans lequel elles se déplacent. Ce sont des espèces dites « parapluie ». Si elles se portent bien sur un site alors le milieu est favorable à d'autres espèces.

Au niveau national, on compte 34 espèces différentes, toutes protégées. En 2021, selon la liste rouge des espèces menacées en France, 8 sont aujourd'hui considérées comme menacées. L'inventaire et le suivi de ces espèces constituent une étape majeure pour les protéger. Source UICN.



Le groupe Facebook *Forêt de Sénart* atteint les 4 000 membres

Faire découvrir les multiples facettes de la forêt de Sénart et enrichir l'accès à l'actualité forestière, c'est le but du groupe Facebook « Forêt de Sénart » lancé par l'agence Île-de-France Est en février 2022. A travers cet espace de dialogue ouvert à tous, l'ONF souhaite enrichir sa communication sur les réseaux sociaux. Les membres du groupe s'informent, réagissent, partagent des

actualités et des photos, exposent leurs points de vue, ou simplement s'interrogent sur les actions de l'ONF : travaux, coupes... Les contenus éditoriaux mis en avant par les forestiers sensibilisent également le public et révèlent quelques anecdotes méconnues de la forêt de Sénart : histoire, environnement, biodiversité... Un an après son lancement, le groupe, en plein essor, compte

déjà 4 000 membres. Celui de la forêt de Fontainebleau ouvert en 2019 affiche également une belle audience avec ses 10 000 fidèles. Le déploiement de ce moyen de communication semble être un pari réussi qui répond aux attentes des usagers des forêts publiques d'Île-de-France, soucieux de recevoir une information régulière sur la forêt.

Visite ministérielle sur le thème du **reboisement après incendie**

Le 27 juillet 2022, le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, le ministre de la transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu, et la secrétaire d'État chargée de l'écologie, Bérangère Couillard, se sont rendus en forêt de Sénart. Cette visite officielle faisait suite aux déclarations du président de la République concernant les incendies de l'été en Gironde. Aux côtés des élus locaux, les trois ministres ont souhaité échanger avec les forestiers de l'ONF sur la prévention des feux et le reboisement post-incendies. En octobre 2018, un important incendie a sévi.

Environ 57 hectares étaient partis en fumée, faisant de ce sinistre le plus grand feu de forêt de ces dernières années en Île-de-France. Durant l'hiver 2021-2022, l'ONF a engagé la reconstitution des parcelles impactées, mêlant différents itinéraires techniques, avec un financement de la Région Île-de-France. De la plantation de 38 700 plants d'essences variées sur 25 ha en passant par la libre évolution, c'est-à-dire que les jeunes arbres vont s'implanter de façon naturelle, les forestiers envisagent plusieurs scénarios. Une manière de donner toutes les chances à ces parcelles pour qu'elles se reboisent.



À l'issue de la première saison de végétation seule la moitié des plants vit encore. Les conditions météorologiques estivales associées à une nature de sol moins favorable expliquent ce taux de mortalité élevée. Pour que la relève soit assurée, l'ONF prévoit une nouvelle plantation durant l'hiver 2023-2024.

La chasse : **une activité strictement encadrée** par l'ONF

L'ONF veille à l'équilibre entre la forêt et les populations animales en organisant l'activité de chasse. Présents en trop grand nombre, cerfs, chevreuils et sangliers compromettent la régénération en endommageant les jeunes arbres. Les répercussions dépassent le cadre forestier : accidents de la route, clôtures abîmées, jardins labourés... Chasser dans les forêts péri-urbaines requiert une organisation qui ne laisse la place à aucune approximation, à l'exemple de la forêt de Sénart (Essonne). Encerclée par la ville et arpentée par les promeneurs, l'ONF encadre directement l'activité. Entre ses personnels et les bénévoles, 25 personnes assurent, les jeudis de novembre à février, son bon

déroulement. La veille, le directeur de chasse repère les parcelles concernées avant d'établir les consignes de sécurité, dont le non-respect entraîne immédiatement l'exclusion du chasseur concerné. Pour garantir une sécurité maximale, les battues s'effectuent sur des miradors amovibles. Couvrant un périmètre d'environ 100 ha sur les 3 200 ha du massif, elles durent environ deux heures puis se déplacent sur un autre secteur de la forêt. Un balisage informatif et des rubalises signalent les zones concernées par une activité de chasse. Enfin, les jours chassés, l'application mobile *Melckone*, disponible sur l'Appstore et Google Play, vous indique en temps réel les zones concernées.





LA GRANGE, NOTRE-DAME, GROS-BOIS

L'Arc Boisé se dote d'une **nouvelle charte forestière**

Avec ses 3 000 hectares, l'Arc Boisé est le plus grand massif forestier de la petite couronne parisienne, situé à une vingtaine de kilomètres au sud-est de Paris. Les départements (Val-de-Marne, Essonne, Seine-et-Marne), l'ONF, Île-de-France Nature, les collectivités locales (agglomérations et communes) et les associations d'usagers ont renouvelé leur engagement en signant, le 18 septembre 2022, la quatrième charte forestière de l'Arc Boisé, sous la présidence et l'animation du Département du Val-de-Marne dont on peut saluer l'investissement constant.

Le plan d'action (2021-2026) compte entre autres étendre le périmètre de la « forêt de protection », et assurer la pérennité des peuplements forestiers face au changement climatique. Le développement du tourisme vert, la création de corridors écologiques mais encore la sensibilisation à l'environnement auprès du public figurent aussi parmi les actions attendues. Des objectifs ambitieux qui s'inscrivent dans la continuité des trois précédentes chartes, dont la première a été adoptée en 2004.

FORÊTS REGIONALES D'ÎLE-DE-FRANCE

L'ONF et Île-de-France Nature consolident leur partenariat

A travers le régime forestier, l'ONF met en œuvre dans les forêts des collectivités propriétaires d'un patrimoine forestier une gestion durable de leur forêt. Désigné par la loi pour assurer, dans les forêts communales, départementales et régionales, les obligations relatives au régime forestier, l'ONF n'est pas pour autant décisionnaire. La collectivité propriétaire garde la maîtrise de la gestion, tandis que l'ONF intervient sur quatre domaines : surveillance et protection foncière, élaboration d'un plan de gestion, proposition d'un programme annuel de coupes et de travaux, commercialisation des bois. Avec 8 000 ha de forêts de

départementales et communales) sur le territoire de l'agence, les échanges entre les forestiers et les représentants des collectivités concernées s'exercent notamment dans le cadre de tournées en forêt, réunions publiques, rencontres techniques et séminaires annuels. Comme c'est le cas entre l'ONF et Île-de-France Nature, propriétaire de 10 000 ha de forêts régionales en Ile-de-France et 7 000 ha sur l'agence Ile-de-France Est. Ces deux organismes publics ont formalisé leur partenariat à travers une charte précisant les rôles et les interventions de chacun. L'année 2022 marque le début d'une nouvelle charte signée le 15 décembre au siège de la Direction Générale de l'ONF.

FONTAINEBLEAU, TROIS-PIGNONS

Conserver le bon état écologique des landes : une priorité pour l'ONF

Au cours de l'hiver 2021-2022, l'Office national des forêts a réalisé de gros travaux de restauration de la lande sèche des Couleuvreux, située dans la réserve biologique dirigée (RBD) de la Haute Borne dans la forêt de Fontainebleau. Ces paysages composés de végétation basse, où s'étendent des bruyères, callunes, sont indispensables à la vie de nombreuses espèces. Bien que reconnus comme habitat d'intérêt européen (Natura 2000), ces milieux ouverts se raréfient en Île-de-France. Sans entretien, la végétation s'y développe, laisse place à un fourré (prunelier, aubépines...), puis les arbustes et les arbres finissent par les faire disparaître. Pour la biodiversité, cette dynamique naturelle n'est pas sans conséquence.

Les landes sèches abritent des espèces végétales et animales spécifiques, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas vivre, ni se reproduire dans d'autres endroits. Figurent parmi elles des oiseaux comme l'engoulevent d'Europe, la fauvette pitchou, le pouillot fitis ou encore l'alouette lulu. Ces trois derniers sont considérés « en danger » sur la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs en Île-de-France. Conserver le bon état écologique de cet habitat implique des travaux réguliers. Arrachage manuel, débroussaillage, éco-pâturage, coupes lorsque les arbres sont trop hauts, les interventions varient selon les situations.



Les réserves biologiques intégrales étudiées sous tous les angles

En janvier 2022, l'agence a entamé une campagne d'inventaire des réserves biologiques intégrales (RBI) dans le massif de Fontainebleau. Celle-ci s'appuie sur le Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières (PSDRF), un dispositif scientifique appliqué de la même façon par tous les gestionnaires de réserves naturelles françaises. Quatre ans seront nécessaires pour analyser toutes les RBI. Dans ces milieux de conservation uniques, la forêt évolue librement depuis 150 ans. Fontainebleau en compte 7 couvrant 1 060 ha. À l'intérieur, la nature s'exprime en un mélange de branches cassées, vieux bois et arbres morts en quantité. Plus de 30% des espèces animales et végétales forestières en dépendent directement. A Fontainebleau, c'est la RBI du Gros Fouteau dans laquelle le PSDRF a été lancé. Espèces, diamètre, hauteur, bois mort, micro-habitats (cavités, champignons, mousses, écorces décollées...), tous les paramètres écologiques des arbres y ont été observés et mesurés. En repassant tous les 10 ans, l'ONF évalue les effets du temps sur les RBI : croissance des arbres, espèces en déclin, état de conservation des vieux boisements...

Le saviez-vous ?

Une trentaine

de couples de Fauvettes Pitchou dans les forêts d'Île-de-France dont 90% sur le massif de Fontainebleau (inventaire 2019).



Cet oiseau dépend totalement des milieux non boisés. Si celui-ci se boise, la reproduction de cette espèce devient impossible. La conservation des landes et pelouses sèches constitue une priorité pour la survie de cet oiseau menacé à l'échelle régionale.





Améliorer la **prévention contre les feux de forêt**

Les feux de forêt, qui se concentraient majoritairement dans la moitié sud de la France, s'étendent désormais partout sur le territoire. Les nombreux incendies de l'été 2022 ont montré la nécessité de renforcer la prévention. En Île-de-France, certaines forêts sont plus sujettes aux incendies que d'autres. Celles de Fontainebleau, des Trois-Pignons et de la Commanderie en font partie. En 2022, 31 incendies ont été recensés touchant environ 5 hectares. Ils ont pu être contenus grâce à la forte mobilisation des pompiers du service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne (SDIS), en étroite coopération avec les forestiers de l'ONF. Jusqu'à

présent, si les surfaces impactées ne dépassent que rarement 10 hectares par an, tout porte à croire qu'avec le changement climatique, elles peuvent s'amplifier. Dans ce contexte, pompiers et forestiers œuvrent ensemble pour améliorer les moyens préventifs. Installation de citernes d'eau, entretien et mise au gabarit des routes forestières, création d'un atlas cartographique décrivant la voirie accessible aux camions, installation d'une information spécifique sur les parkings et renforcement de la surveillance en période estivale sont des actions mises en place sur le terrain, avec un financement du Département de Seine-et-Marne et d'Île-de-France Nature.

Un **partage d'expérience** entre l'ONF et SDIS de Seine-et-Marne

L'Agence Territoriale Île-de-France Est a mis en place de longue date un partenariat étroit avec le SDIS de Seine-et-Marne. Celui-ci se traduit par l'organisation de rendez-vous techniques afin de permettre aux pompiers et forestiers d'appréhender au mieux les missions de chacun. En 2022, une journée d'échange s'est tenue le 16 juin à Bourron-Marlotte. De plus, les personnels de l'ONF participent régulièrement aux exercices réalisés par le SDIS dans le massif. Un travail fructueux que l'ONF reconduit tous les ans.

Les Chouettes, un dispositif efficace pour sensibiliser le public

Avec ses 22 000 ha, 500 km de sentiers balisés, 130 km de pistes cyclables et 180 circuits d'escalade officiels... Le massif de Fontainebleau n'est pas un site touristique comme les autres. Difficile de savoir où aller et de connaître les précautions d'usages, puis les règles à respecter. En général, les visiteurs méconnaissent la forêt, s'y rendent sans préparer leur sortie et choisissent leur lieu par habitude. Face à ce constat, l'agence a lancé, il y a 2 ans, un dispositif destiné à aller à la rencontre du public. En 2022, ce sont 27 bénévoles pour la forêt surnommés les Chouettes, qui ont sillonné les sites touristiques. Guider le public, informer sur la fragilité du patrimoine naturel, passer les bons messages lorsque le risque d'incendie est élevé... des missions de sensibilisation que le public apprécie.



TROIS-PIGNONS

Une année de concertation fructueuse

En 2021, l'ONF a ouvert une concertation portant sur la gestion durable de la forêt des Trois-Pignons avec les élus du Vaudoué, de Noisy-sur-Ecole et les associations locales (amis de la forêt de Fontainebleau, association des naturalistes de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau, collectif des Trois-Pignons). En 2022, plusieurs rencontres techniques ont été organisées. Chacun a pu s'apercevoir que gérer une forêt de 3 000 hectares n'est pas chose facile, tant les attentes sont diverses. Promeneurs, naturalistes, élus, chasseurs, usagers... ont tous en tête que la gestion devrait répondre prioritairement à leurs besoins. Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à dire que la forêt des Trois-Pignons a besoin d'être gérée, diversifiée et entretenue. Sa pérennité face au changement climatique sera l'enjeu principal. Une vision partagée se dégage sur les actions sylvicoles qui ont redémarré en janvier 2022. Parmi les leviers d'actions identifiés : l'utilisation d'engins plus légers, une meilleure intégration paysagère des coupes, la mise en place d'un traitement en futaie irrégulière et l'importance d'informer les élus comme le grand public. Différentes modalités qui seront suivies dans le temps.



FONTAINEBLEAU

Contre les déchets : l'union fait la force

Dans le massif de Fontainebleau, l'importante fréquentation nécessite une qualité d'accueil élevée dont la lutte contre les déchets est un signal fort. Aux grands maux, les grands remèdes. Initiée en 2017 par la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, en partenariat avec l'ONF et les principaux acteurs du territoire, la charte « Propreté forêt et lisière » a été renouvelée le 12 juillet 2022 pour une période de trois ans. Ses cinq domaines d'action (surveillance, optimisation des collectes, communication, détection et répression) entendent mutualiser les moyens financiers et techniques en fonction des compétences de chacun, comme le SMICTOM de la région de Fontainebleau qui prend en charge la collecte de certains dépôts sauvages en forêt. Renforcer la surveillance avec les dispositifs photographiques et la répression font également partie des priorités. La difficulté pour tout gestionnaire d'espaces naturels réside dans l'identification des pollueurs car le flagrant délit reste rare. La photo surveillance permet de réunir les preuves pour établir les procédures. Lorsqu'un contrevenant est identifié, l'ONF, les procureurs, les services de l'État, la gendarmerie et la police convergent dans le même sens afin que les sanctions aboutissent. Cette mobilisation collective porte ses fruits car le nombre de dépôts collectés baisse depuis 4 ans sur le massif de Fontainebleau.





La forêt expliquée au **plus grand nombre**

En Île-de-France, la gestion des forêts est un sujet préoccupant qui soulève parfois des interrogations. Sensibiliser le plus grand nombre en faisant découvrir l'exceptionnelle richesse des forêts tout en expliquant les actions des forestiers est une mission importante pour l'agence Île-de-France Est. Chaque année, elle participe à de nombreux événements organisés soit par ses partenaires ou directement par l'ONF. Des rendez-vous durant lesquels les forestiers partent à la rencontre du public. C'est le cas de l'évènement *Tous en Forêt*, organisé le 28 septembre simultanément dans plusieurs forêts domaniales d'Île-de-France, qui a réuni près de 450 personnes dans les 11 forêts participantes de l'agence. En écho, *Les Estivales de la forêt*, à travers des sorties nature destinées aux familles abordent de manière pédagogique et ludique l'écosystème forestier dans toutes ses dimensions : faune, flore, histoire, archéologie, changement climatique, sylviculture... En 2022, plus de 270 personnes ont participé aux 8 sorties assurées par les forestiers et les animateurs nature dans les forêts de Fontainebleau, Trois-Pignons et Sénart. Ces bons niveaux de participation confirment l'intérêt de renouveler ces manifestations en 2023 !

Le saviez-vous ?

A l'agence, deux centres d'initiation à la forêt proposent toute l'année des activités d'éducation à l'environnement de la maternelle à l'université, mais aussi aux entreprises, institutions, associations, centres sociaux... Les animateurs nature font découvrir la forêt, ses fonctions et son environnement, sous forme de circuits et d'ateliers participatifs.



2

centres d'initiation
à la forêt : Sénart
et Fontainebleau



385

animations
nature
organisées



9 900

personnes
sensibilisées à
l'environnement
en 2022

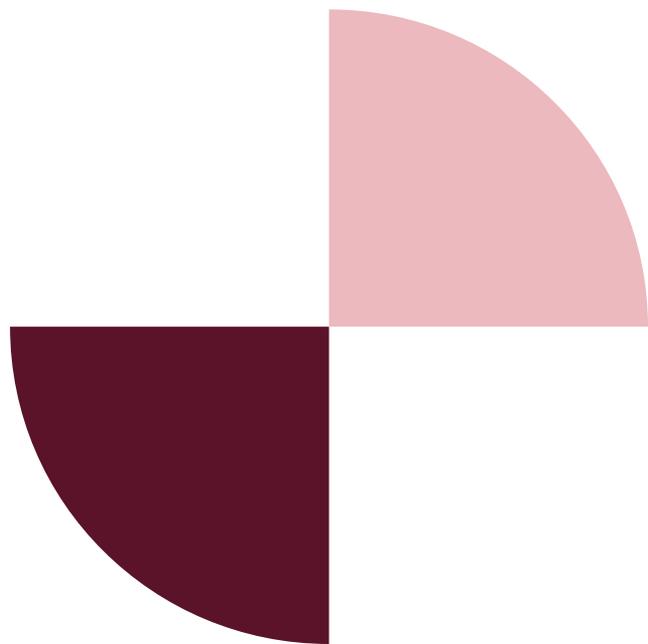
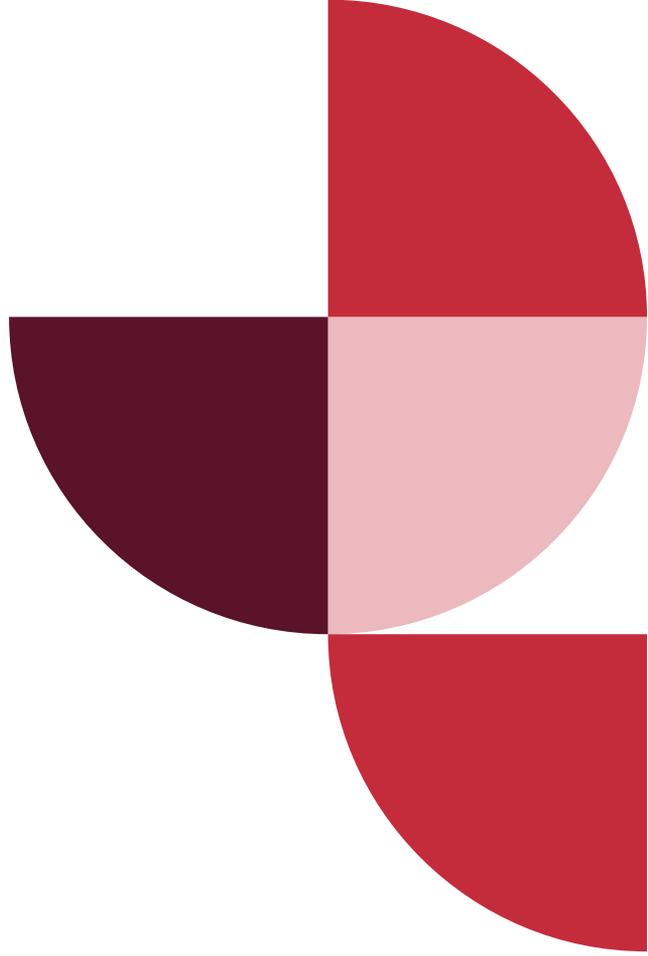
+ d'infos

faisanderie.de-senart@onf.fr
cpf.fontainebleau@onf.fr

Des animations adaptées aux personnes handicapées

En 2022, un cycle d'animations nature adapté aux personnes porteuses de handicaps moteurs, sensoriels ou mentaux a été développé. L'agence Île-de-France Est souhaite améliorer l'accès à tous les publics en forêt, quelle que soit leur situation. Pour cela, elle s'associe avec des associations spécialisées qui aident à l'insertion des personnes handicapées dans la société. Ces coopérations se traduisent également par la création d'outils pédagogiques ou encore le développement d'une communication conforme aux spécificités de chaque handicap. Comme c'est le cas avec l'association *Valentin Haüy*, d'aide aux malvoyants. Pour eux, la forêt représente un milieu hostile à cause des racines, du sol qui n'est pas plat ou encore des rochers. Dans ce cas, les animateurs de l'ONF s'appuient sur leurs retours d'expérience en vue de faire évoluer au mieux les sorties forestières.







Office National des Forêts

Agence territoriale Île-de-France Est
217, bis rue Grande
77 300 Fontainebleau